

ABONNEMENT

Un an..... 18 fr.  
Six mois..... 9 »  
Trois mois..... 4 5)

# L'ÉCHO SAUMUROIS

INSERTIONS

Annonces, la ligne... » 20  
Réclames, — .. » 30  
Faits divers, — .. » 75

Journal Politique, Littéraire, d'Intérêt local, d'Annonces Judiciaires et d'Avis Divers  
PARAISANT TOUS LES JOURS, LE DIMANCHE EXCEPTÉ

L'Agence Havas, 34, rue Notre-Dame-des-Victoires, et 8, place de la Bourse, est seule chargée à Paris de recevoir les annonces pour le journal.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire.  
Un trimestre commencé sera dû.

BUREAUX: 4. PLACE DU MARCHÉ-NOIR, SAUMUR

Les abonnements et les insertions doivent être payés d'avance

SAUMUR, 27 MARS

## Sus aux Ralliés!

Une seconde Saint-Barthélemy se mitonne, mes pauvres amis! Aveugle qui ne la perçoit pas. Contre qui? Parbleu, contre les « Huguenots de la politique », les ralliés, puisqu'il faut les appeler par leur nom. Organisée par qui? O simples, par les orthodoxes, les « catholiques » de la démocratie, en un mot par les radicaux. Tout seuls? Non. Pour l'extermination complète des affreux ralliés, pour leur effacement définitif de la surface terrestre, les orthodoxes s'unissent aux plus intolérants Calvins de l'autocratie. Ils tendent à M. de Cassagnac une main sur laquelle celui-ci a craché mille fois et que, cependant, il ne répugne point de serrer aujourd'hui.

M. de Cassagnac invective ces pauvres ralliés, parce qu'il s'imagine que leur conversion a compromis la cause monarchique. Et M. Henri Maret charge ces mêmes convertis de ses malédictions, parce qu'il est persuadé que leur attitude fait du tort à la République, ou, ce qui revient au même pour M. Maret, à la secte de républicains dont M. Maret est l'un des plus brillants champions.

De M. de Cassagnac et de ses jugements, il peut sembler inutile de s'inquiéter outre mesure. Mais, vraiment, les radicaux nous font beaucoup de peine. Jusqu'à ce jour, en y mettant un peu de bonne volonté, on pouvait, sans trop se compromettre auprès des gens sensés, les estimer des gens d'une intelligence moyenne, pavés d'intentions acceptables s'ils manquent trop souvent de patience, d'un commerce possible lorsque les hannetons ont déguerpi de leurs cervelles et qu'ils renoncent à demander la lune. On ne se fâchait point, on leur eut souri plutôt et prêté aide, quand, à l'exemple des plaideurs qui demandent trois mille francs de dommages-intérêts pour obtenir trente sous, ils réclamaient du gouvernement une réforme comportant soixante-douze articles farouches dont on leur concédait la moitié du premier, pourvu, toutefois, qu'il n'excédât pas les limites de la raison.

En dehors de la politique, il n'y a pas de sujets d'antipathie entre les ralliés et les radicaux. Et la politique, c'est si peu de chose à l'appréciation des hommes doués de raison et d'équilibre mental! Une preuve: un radical — je ne dirai pas « à tous crins » puisque sa calvitie menacé d'égaliser la nôtre — un radical par contrainte, par fidélité aux principes, à l'emballement de jeunesse, à l'idée de la Commune qu'il traîne comme un boulet à sa cheville, M. Paschal Grousset, en deux mots, soumet au directeur général de la future Exposition de 1900 (???) une proposition grandiosement scientifique que les ralliés — je le garantis — appuieront tous et qui n'aura pour ennemis — je le garantis — doublement — que ces bons radicaux ou socialistes (les deux font la paire pour le moment), lesquels trouveront que la démonstration sollicitée par M. Grousset coûtera trop cher et qu'elle est inutile au bonheur matériel de leur « peuple » à eux.

Voyons, après tout, une bonne fois pour toutes, ce que c'est qu'un rallié.

Un monarchiste repentant ou déçu? Erreur.

Moi qui vous parle, et qui me vante d'être un rallié, je viens des antipodes de la Monarchie et je me rallie à la République actuelle, de plein gré, de bonne foi surtout et sans arrière pensée. Et je vous affirme que je n'ai nulle envie de me glisser dans la République pour la « saper » (sapeur vous-même!), pour la détruire, pour « établir la monarchie sur les ruines de la République », comme dit M. Maret qui, malgré son esprit, se voit obligé parfois de sacrifier au poncif et à la prudhommerie radicale.

Un monarque! Montrez-m'en un, en herbe ou en gerbe; un vrai, un plausible, un possible, potable. Mais s'il existait, ce monarque vraisemblable, tas de niais que vous êtes, il n'y aurait point de ralliés.

Le rallié, c'est l'homme intelligent et désintéressé surtout, qui flaire et toise la situation nationale, qui voit clair, qui voit exact et qui dépouille spontanément les cultes politiques surannés, rancés, les traditions de famille et emboîte résolument le pas de son époque, l'homme qui comprend que flanquer un roi ou un empereur, en guise de bâton, dans les roues de la République, c'est vouloir dérailler, à l'aide d'un grain de sable, la locomotive du Progrès social.

Il leur serait facile, à tous, de figurer les bonzes de l'idée monarchique, les feu de Genoude, les Cazéno de Pradines (que nous saluons comme le dernier Druide de la Royauté), et de se coller des airs et des attitudes de « martyrs pour la bonne cause », de Barbès du légitimisme, d'un Madier de Montjan henriquiniste pour le moins. Pas du tout: ils viennent les mains tenues, au devant des républicains, et disent franchement: « Voulez-vous de nous? Nous serions heureux de régler notre pas sur le vôtre et de travailler au même but... »

Innocents, pour ne point dire godiches! Les républicains — et par républicains, nous entendons, conformément à leur revendication, les radicaux et les socialistes, — (le bonnet rouge et le rouge bonnet) claquent la porte au nez des ralliés. La République est à eux, à eux seuls et, comme dit ce bon Tartufe, c'est à vous jobards, jobardissimes ralliés, d'en sortir.

Après tout, je suis naïf de me fouler la rate. Quand ils n'ont rien à dire, quand ils ne prévoient pas de grève à organiser, de pérégrinations dans les pays miniers, d'émeutes à susciter, de gobeurs à faire fusiller ou à tuer par la famine, les radicaux tombent sur les ralliés. Faut-il que je sois b... on, pour avoir coupé dans le truc!!

## AU SÉNAT

Séance du 26 mars

### Les conventions des chemins de fer

M. Couteaux fait l'historique de la question depuis l'origine des chemins de fer.

C'est grâce aux conventions que l'on a pu faire les chemins de fer que le pays réclamait par l'organe de ses représentants.

M. de Lamarzelle. — Il ne fallait pas les faire.

M. Couteaux. — On les avait promis aux populations.

M. de Lamarzelle. — Nous mourons des promesses électorales.

M. Couteaux. — Je crois que l'on a bien fait

de construire ces chemins de fer et qu'on fera bien d'en construire d'autres encore.

L'orateur dit qu'au moment où les chemins de fer rentreront dans la possession de l'Etat, celui-ci se trouvera acquérir 20 milliards; à la même époque, il y aura 5 milliards de rentes amortissables remboursées; cela fera 25 milliards, c'est-à-dire plus de 3/4 de la dette totale.

M. Buffet. — Les conventions ont fait exécuter les lignes de chemins de fer par les Compagnies; cela vaut mieux que si elles avaient été exécutées par l'Etat; mais il aurait été mieux de ne pas les exécuter du tout et c'est là le grief de l'orateur contre les conventions. Ces lignes ne donnent aucun intérêt du capital et ne couvrent pas même leurs frais d'exploitation; leur valeur est donc moindre que zéro.

M. de Freycinet. — Le point de vue auquel s'est toujours placé M. Buffet est exclusivement commercial. Ce point de vue est absolument étroit.

On ne peut pas faire la guerre sans avoir préalablement assuré le transport des forces. A ce point de vue, la situation de la France est à peine égale à celle des autres nations voisines.

Depuis 1877, il a été dépensé un peu plus de six milliards. En prenant une moyenne d'intérêt de 4.50, cela représente pour le pays une charge annuelle de 277 millions.

Que faut-il mettre en regard de cette charge? En 1877, l'excédent des recettes des chemins de fer d'intérêt général était de 445 millions; à l'heure actuelle, par l'exercice 1893, cet excédent est de 516 millions. Par conséquent, le bénéfice a augmenté de 101 millions depuis 1877 jusqu'aujourd'hui.

M. Dupuy-Dutemps, ministre des travaux publics. — Le gouvernement et la Chambre sont d'avis qu'il importe de remédier à l'augmentation de la garantie d'intérêt et, dans ce but, ils ont estimé qu'il fallait réduire les constructions nouvelles. On ira dans cette voie aussi prudemment que possible.

La discussion est close.

## INFORMATIONS

### Une cent millième loi contre la presse

M. Marcel Barthe a déposé sur le bureau du Sénat une proposition de loi ayant pour but de modifier l'article 6 de la loi de 1881 sur la liberté de la presse. Cet article, relatif aux pénalités qui frappent les attaques contre le Président de la République, serait remplacé, d'après la proposition soumise au Sénat, par des dispositions très rigoureuses qui frapperaient tous ceux qui porteraient atteinte à l'honneur, la dignité, la considération et la sûreté personnelle du Président de la République.

En un mot, d'après ce que disait M. Marcel Barthe dans les couloirs, il faudrait atteindre « tous les Caserio de la presse ».

### L'indemnité brésilienne

M. Hanotaux a informé le conseil des ministres que les réclamations formulées par le gouvernement de la République auprès du gouvernement brésilien à l'occasion de la mort ou de la disparition de trois de nos nationaux, venaient d'être réglées conformément aux demandes de la France.

Une somme de 900,000 francs va être mise par le Brésil à la disposition du gouvernement français qui les répartira entre les familles de nos trois compatriotes.

Ces derniers sont MM. Buette, Muller et Deville, qui ont été tués au cours des événements révolutionnaires dont le Brésil a été le théâtre, il y a deux ans.

### Une proposition de M. Girault

M. Girault demande le remplacement: 1° des contributions des portes et fenêtres et des patentes par une contribution de 200 millions « sur le capital improductif »; 2° des produits du timbre par une taxe d'un franc par hectare sur les terrains de chasse réservée et de 4 0/0 sur la rente.

M. Girault demande en outre qu'on établisse une taxe sur les titres et particules, d'après les bases suivantes: Prince, 4,000 fr.; duc, 800 fr.; marquis, 700 fr.; comte, 600 fr.; vicomte, 500 fr.; baron, 400 fr.; particule double, 200 fr.; particule simple, 100 fr.

### Mort subite du général Lucas de Peslouan

La manœuvre de garnison qui devait avoir lieu avant-hier à Fontainebleau, sur la lisière de la forêt, près de Chailly, a été empêchée par un pénible accident.

Le général Lucas de Peslouan, directeur de la manœuvre, commandant l'Ecole d'application de l'artillerie et du génie, a été frappé à cheval, au milieu de la forêt, d'une congestion cérébrale, et est mort aussitôt.

Le général laisse une veuve et cinq enfants, dont une fille fiancée depuis samedi à M. Castaing, lieutenant d'artillerie.

Le général Lucas de Peslouan appartenait à l'arme du génie. Il était né à Ploërmel le 25 janvier 1836. Officier de la Légion d'honneur, il commandait l'Ecole depuis le mois d'octobre 1892.

### Les illettrés de France

Croirait-on que, malgré l'instruction obligatoire, le chiffre des illettrés, en France, s'élève à la proportion fabuleuse de 643 personnes pour 10,000 âmes?

Ce chiffre résulte de constatations faites pour le recrutement en 1893. En effet, sur 343,654 hommes admis au tirage au sort, 22,096 ne savaient ni lire ni écrire. Cela seul suffirait à faire rougir les autres Français; mais ils deviendront cramois lorsqu'ils sauront qu'en Allemagne la proportion des illettrés n'est que de 24 pour 10,000 hommes.

### Incident pénible

On écrit de Nîmes:

« Pendant une manœuvre du 40<sup>e</sup> chasseurs à pied, qui fait partie du corps expéditionnaire de Madagascar, le commandant Massiet du Bist a entendu une balle siffler à son oreille. Il a fait aussitôt cesser le feu. On déclare qu'une cartouche aurait été mise par erreur parmi les cartouches à blanc.

» Pendant un tir à la cible, dans le même régiment, deux accidents se sont produits, causés l'un par le crachement d'une cartouche Lebel, l'autre par l'écartement d'une balle qui est venue briser une baïonnette placée au canon d'un fusil. »

### Suicide d'un conseiller prud'homme

On a retiré, il y a deux jours, de l'étang Picard, près de Saint-Etienne, le cadavre de M. Dissard, conseiller prud'homme à Lyon. Il avait disparu depuis deux jours et on ne savait où il était. M<sup>me</sup> Dissard a reconnu le corps. On ne



sait à quoi attribuer ce suicide, qui a vivement affecté les nombreux amis de M. Disard.

#### Accident mortel d'arme à feu

M. Bulot, avocat et juge suppléant près le tribunal de Cusset, demeurant aux Garets, commune de Vichy, a été trouvé mort dans sa chambre, la tête trouée d'une balle.

On croit, dit le *Messenger de l'Allier*, que c'est en manipulant son revolver pour le nettoyer que M. Bulot a, par mégarde, pressé la détente. L'arme, malheureusement, était chargée, et M. Bulot ne s'en était pas aperçu.

#### Duel tragique

Constantinople, 25 mars. — A la suite d'un article paru dans la *Silhouette*, une rencontre à l'épée a eu lieu entre MM. Eugène Masson et Souleyre, ingénieur des ponts et chaussées.

Au premier engagement, M. Souleyre a été atteint d'un coup d'épée qui a traversé le quatrième espace intercostal et est ressortie par l'aisselle gauche après avoir perforé les deux poumons. M. Souleyre, âgé de 36 ans, est marié et père de cinq enfants. Son état est désespéré.

#### Rencontre au pistolet

Ajaccio, 26 mars. — Un duel au pistolet a eu lieu sur la route de Vico, entre MM. Berteaux, lieutenant-colonel en retraite, et M. Gess, receveur de l'enregistrement à Vico.

M. Gess a été blessé au pied droit; la blessure est sans gravité.

## CHRONIQUE LOCALE ET RÉGIONALE

### Bulletin Météorologique du 27 Mars

Observations de M. DAVY, opticien, place de la Bilange, 25, Saumur.

| Baromètre                     | Thermomètre.  |
|-------------------------------|---------------|
| Hier soir, à 5 h.             | au-dessus 10° |
| Ce matin, à 8 h.              | au-dessus 8°  |
| Midi, 751 m/m                 | au-dessus 12° |
| Hausse, 3 m/m                 |               |
| Baisse, 3 m/m                 |               |
| Température minima de la nuit | au-dessus 7°  |

#### Crue de la Loire

La Loire croit de nouveau, par suite des pluies générales dans le bassin du fleuve.

L'Allier, la Vienne et le Cher sont en crue, ainsi que la Loire supérieure.

La cote présumée sera, à Saumur, de 3<sup>m</sup> 10, demain 28 mars.

Aujourd'hui, la Loire marque 2<sup>m</sup> 95 à l'étiage du pont Cessart.

Depuis hier soir, elle a donc monté de 60 centimètres environ.

#### Passage de troupes

Le 135<sup>e</sup> régiment d'infanterie, à l'effectif de 41 officiers, 81 sous-officiers, 920 caporaux ou soldats, 33 chevaux, allant d'Angers au

camp du Rochard, logera à Saumur mardi prochain, 2 avril, principalement dans les quartiers Saint-Pierre, Nantilly, Beaulieu et le Petit-Puy.

A son retour du camp, le régiment logera également à Saumur le mercredi 1<sup>er</sup> mai, dans les quartiers Saint-Nicolas, les Ponts et la Croix-Verte.

### SAUMUR

#### Arrestation d'un escroc

La police de Saumur conduisait, hier, devant M. le Procureur de la République qui a fait écrouer le personnage incriminé, un sieur Pinto, employé à Rennes, prévenu d'escroqueries commises à Saumur, au préjudice de plusieurs officiers et d'autres personnes, par le moyen de lettres dans lesquelles il sollicitait leur pitié pour sa misère actuelle.

#### Admissibles à l'École de guerre

On écrit de Rennes, 25 mars :

« Dans la liste des admissibles à l'École supérieure de guerre, nous relevons les noms de deux officiers de la garnison de Rennes : MM. de la Boussinière et Tréguier, tous deux lieutenants au 7<sup>e</sup> régiment d'artillerie. Détail à noter : tous deux sortent également de l'École de cavalerie de Saumur et se sont fait applaudir, plus d'une fois, dans les concours hippiques. Il est donc injuste de poser que la pratique du cheval éloigne des études sérieuses, comme le faisait, ces jours-ci, un de nos confrères parisiens, en déplorant le petit nombre des officiers de cavalerie reçus au concours. »

#### Une vieille connaissance

Un artiste, qui a laissé dans le public angevin et saumurois un excellent souvenir, c'est le larveteau Labranche qui, pendant de longues années, par sa verve et son talent de comédien, fit toujours une ample moisson de bravos sur les scènes d'Angers et de Saumur.

M. Labranche vient de s'éteindre, à Paris, après une carrière bien fournie, à l'âge de 62 ans. Ses obsèques ont eu lieu samedi. Le deuil était conduit par M<sup>me</sup> Labranche, sa veuve.

### ANGERS

#### Ouvrière blessée

Samedi, une ouvrière de la manufacture du Clon, travaillant à une machine dans l'atelier de corde, a eu le bras pris dans un engrenage.

Aux cris poussés par la victime, les ouvrières s'empressèrent autour d'elle, mais la machine tournait toujours, et ce n'est qu'un bout de plusieurs minutes, qui parurent bien longues, et seulement après avoir déboulonné diverses pièces, qu'on put parvenir à dégager le bras de la malheureuse femme, affreusement déchiqueté à sa partie supérieure.

Mandé en toute hâte, M. le docteur Lari-

vière arriva quelques instants plus tard et fit à la blessée un premier pansement, puis la pauvre femme fut transportée à l'Hôtel-Dieu, où l'amputation, ayant été jugée nécessaire, a dû être opérée avant-hier matin.

La blessée est une jeune femme de vingt et un ans, qui a deux petits enfants.

Cet accident a causé une profonde émotion parmi les ouvriers et ouvrières de la manufacture.

#### Au Prytanée militaire

Dimanche matin, à la sortie de la messe de 9 heures, tous les élèves du Prytanée, environ 500, ont été réunis en cercle dans la cour de la 1<sup>re</sup> compagnie, où M. le chef de bataillon Braive, commandant en second, admis sur sa demande à la retraite, lui a fait ses adieux et a prononcé quelques paroles patriotiques empreintes d'une affectueuse amitié.

M. le commandant Braive a passé sept ans au Prytanée de La Flèche comme capitaine et comme commandant, et les élèves avaient beaucoup de sympathie pour lui.

#### Falsification de beurre

On écrit de Durtal qu'une cultivatrice de Précigné (Sarthe), ayant eu la malencontreuse idée de falsifier son beurre avec de la pomme de terre et de l'exposer en vente, la gendarmerie de Durtal a opéré la saisie des 5 kilogrammes 500 de beurre falsifié et a dressé procès-verbal à la date de mardi contre la délinquante.

### CHINON

#### Découverte de deux obus

Dimanche, une singulière découverte a été faite dans une maison de la rue Saint-Maxime, où habitait précédemment un chiffonnier. On a trouvé deux gros engins de guerre. Le propriétaire de l'immeuble s'est empressé de prévenir la police. Mais comme ces deux obus sont chargés, on les a laissés provisoirement à la place où ils ont été trouvés.

On a tout lieu de supposer que ces engins dangereux sont là depuis la guerre de 1870.

### TOURS

#### Expériences de mobilisation

Vendredi, le général de Boyat, commandant la 35<sup>e</sup> brigade d'infanterie, a fait exécuter au 32<sup>e</sup> de ligne des expériences de mobilisation.

Prévenus à onze heures du matin, les officiers, sous-officiers et soldats étaient sur pied de guerre à une heure.

Les mêmes opérations ont été exécutées, lundi, par le 66<sup>e</sup> régiment d'infanterie.

Le matin, à neuf heures, sous une pluie battante, le régiment a été passé en revue par le général qui, l'après-midi, a interrogé les officiers.

Hier, le général de Boyat a procédé à la vérification du matériel roulant.

Le commandant de la 35<sup>e</sup> brigade a paru très satisfait, dans les deux régiments.

### NIORT

#### Séance du Conseil municipal

Séance des plus orageuses samedi soir au Conseil municipal, où a eu lieu l'installation des neuf conseillers nouvellement élus. Après la lecture du procès-verbal de la dernière séance, M. Breuillac, au nom de la minorité, a lu une proposition tendant à renvoyer la question du lycée de filles après les élections municipales de mai 1896.

Cette proposition, mise aux voix, a été rejetée par 14 voix contre 12. Les neuf conseillers ont alors quitté la salle en déclarant qu'ils s'opposeraient par tous les moyens possibles à la construction du lycée.

Dans tout le cours de cette première partie de la séance, des paroles très vives ont été échangées entre les membres de l'assemblée.

#### Empoisonnement par les moules

Jeudi, vers midi, M<sup>me</sup> Reginal, pianiste à La Roche-sur-Yon, qui avait mangé des moules à son déjeuner, fut prise de violentes douleurs, tandis qu'une forte enflure se manifestait au visage.

Un médecin, appelé aussitôt, fit administrer à la malade un contre-poison énergique, et, quelques heures après, M<sup>me</sup> Reginal était hors de danger.

#### La largeur de la Loire

On estime la longueur de la Loire à plus de 1,000 kilomètres, peut-être 1,020, 1,036, 1,035, contre les 650 de la Garonne, Gironde, les 776 de la Seine, les 812 du Rhône; avec une réserve en ce qui concerne ce dernier : poussé jusqu'à la source de la Saône, le Rhône a 860 kilomètres et, jusqu'à la source du Doubs, 1,025, soit autant que la Loire elle-même.

Les largeurs augmentent comme suit, de l'amont à aval. En quittant son département natal, l'Ardèche, la Loire a déjà, torrent sur des grèves, 30 mètres d'ampleur moyenne; 60 environ, quand elle quitte la Haute-Loire; 170, quand elle passe de la Loire en Saône-et-Loire; en aval du confluent de l'Allier, elle varie suivant que des îles, des sables éparpillent le courant ou qu'un seul lit le concentre : elle a moins de 500, souvent, très souvent plus de 500, voire 1,000 mètres; mais on a fort rétréci son chenal naturel par la construction de levées protégeant la campagne contre ses crues, quand lesdites crues ne sont pas excessives; c'est pourquoi le fleuve, presque toujours supérieur à 500 mètres entre ses rives naturelles, n'a le plus souvent que moins de 500 mètres, même moins de 400 entre ses levées ou entre sa levée et la colline de *vis-à-vis*; quant à son cours inférieur, à la Loire mari-

## AU MOULIN

Le jour de la Toussaint, Péline se rendit, flanquée de M<sup>lle</sup> de Nesves, de miss Clair, de M. et M<sup>me</sup> Morel, à l'église d'où elle décampa, sitôt prononcé le « *ite missa est* », dès que M. de Monteux se leva de sa stalle, pour devancer chez elle le hobereau. Il avait fort bon air officiel — autant qu'il m'en souviendra — ce « voltigeur de Gand » : droit comme un i, l'œil mi-clos, sa moustache blanche cirée sous un nez en lame de couteau, redingote pincée à la taille, gants de suède clair. Baptiste, chargé de négocier la transaction, avait revêtu ses habits de « vote » en l'honneur de M. le comte, et se tenait en permanence sur le perron. M. de Monteux traverse la route, devant le moulin, et jette négligemment au farinier, du bout des doigts et des lèvres, un leste « attends-moi, jeune homme, je reviens ».

M<sup>me</sup> Boyer de retour, Tranquille reste à son poste et attend le châtelain. Il avait projeté de

recevoir honnêtement sur la porte de la clôture. Que voit-il, au débouché de l'avenue du château? M. de Monteux affublé de son veston de chasse, un vieux pantalon râpé aux jambes, sa calotte grasseuse sur le chef, un foulard tortillé autour du col, en pantouffles éraillées. Le « seigneur » s'est déshabillé : il n'a pas jugé ce petit monde digne de son El-beuf de rôti.

— Très bien ! chantonne Baptiste qui rentre brusquement. Maîtresse, recevez notre marquis de Carabas et accordez-moi trois minutes d'absence.

— Pourquoi ? fait Péline étonnée. Vous n'allez pas au devant de M. le comte ?

— M. le comte s'étant déshabillé de peur de salir ses beaux vêtements ici, je me harnache à l'avenant.

Et, sans attendre l'observation de la meunière, il s'esquive dans sa chambre.

Les mains dans les poches, narquois et rêche, écorchant un « bien aller », M. de Monteux paraît, soulève légèrement son toquet, et grasseye ceci :

— Hé bien, chère madame, je fais les avances exigées, et je suppose que vous ne me traiterez pas en vaincu. Quelles conditions

m'imposez-vous, de par la force des choses ?

Péline s'est levée, inclinée au même cran que M. de Monteux, et lui indique un siège.

— Excusez-moi, monsieur le comte, et permettez-moi de me retirer après la première politesse. Je me sens un peu... patraque et j'ai délégué mes pouvoirs à Baptiste qui vous exposera mes prétentions. Veuillez vous entendre avec lui.

Eile salue et passe dans la salle à manger. M. de Monteux reste avec Andrée et le papa Morel.

— Quelle est cette charmante jeune fille ? demande le vieux noble au père de Tranquille.

— M<sup>lle</sup> de Nesves, la nourrissonne de M<sup>me</sup> Boyer.

— Je n'ai pas l'honneur de connaître M<sup>me</sup> de Nesves trop jeune pour moi. Mais je fus, je m'en glorifie, l'un des plus passionnés « attentifs » de la grand'mère M<sup>me</sup> d'Arrolles, ma contemporaine. M<sup>lle</sup> de Nesves m'obligera infiniment en me rappelant au bon souvenir de son aïeule.

— Je n'y manquerai pas, monsieur le comte, dit l'enfant.

Baptiste opère son entrée : il a passé sa blouse, son « embrouille » (1) et ses chaussons

(1) Calotte de travail pour les ouvriers.

de travail, coiffé son bonnet de coton le plus culotté, enfariné ses mains et son facies.

— Te voilà, garçon ! grimace le « seigneur ». Tu l'es mis à l'aise comme moi ? Parfait. Agissons entre nous sans façon.

— Votre tutoiement m'honore, monsieur le comte, riposte le farinier. Mais, je ne suis plus assez jeune pour mériter cette privauté, si bienveillante qu'elle paraisse. Faites-moi la grâce de me considérer comme un étranger, un être inconnu de vous, mieux encore comme un adversaire déterminé, et, par suite, de me parler dans les termes que vous emploieriez vis à vis d'un ennemi peu enclin aux concessions.

— Soit ! mâchonne le châtelain froissé, hargneux. En somme, que me veut-on ?

— Devant monsieur, ici présent... (Baptiste montrait son père le chapeau à la main)...

— Qu'est ce brave homme ?

— Mon père... seulement. Devant mon père, devant mon auxiliaire Grand-Claude assistés de Julien l'aubergiste que j'envoie quérir, vous allez reconnaître verbalement, et vous reconnaîtrez ensuite par acte sur timbre, concertable et rédigeable d'accord, que la prise d'eau alimentant votre « carrière » existe uniquement



time, son épanouissement est de 2, 3, 4 kilomètres, beaucoup moins que les largeurs de la Gironde et de l'estuaire de la Seine.

## État Civil de Saumur

### NAISSANCES

Le 24 mars. — Germaine-Marguerite Mercier, à l'Hospice; — Raymond-Lucien-Marie Moreau, place Saint-Pierre, 4.

Le 26. — Georges-Joseph Roy, rue Fardeau, 5; — André-Victor Thoreau, ruelle des Capucins; — Suzanne-Emilie-Marguerite Le Guillerm, place Saint-Nicolas.

### DÉCÈS

Le 25 mars. — Marie Bedet, épouse de Etienne Girard, cultivatrice, 69 ans, hameau de Beaulieu.

Le 26. — Nicolas Guiffard, cultivateur, 80 ans, veuf de Jeanne Lucazeau, rue de la Croix-Verte, 46; — Louis Hobbe, journalier, 63 ans, époux de Catherine Savarzeix, à l'Hôpital.

## Police correctionnelle

DE SAUMUR

Audience du vendredi 22 mars

### Tartufe assassin

Il est ignoble ce prévenu, tout propre qu'il apparaisse sous l'uniforme du pénitentiaire. On dirait un grand ver blanc, et dans ses veines la bile doit remplacer le sang. Il rappelle le Pierrot-assassin de Catulle Mendès: les petits yeux de porc décorant sa face suiveuse ont des lueurs livides qui donnent froid et peur.

Son dossier porte vingt-huit condamnations et il n'a pas plus de quarante ans. On le dirigeait récemment de Landerneau sur Fontevrault, à la suite d'une émeute de prison. A Fontevrault, Soletti — c'est le nom de ce ténia humain — se plaignit du règlement. On ne mettait pas de draps dans le lit de Monsieur! Voyez-vous cela! De plus, ce beau sire ne supporte point qu'on lui impose une besogne fixe, une quantité déterminée de chaussons à fabriquer par jour. Aussi, le 2 mars, fantaisie le prit-elle de se mettre en grève. On lui infligea une amende et le pain sec. Soletti se rua en insurrection, brisa sa machine à l'aide d'une barre de fer tombée, on ne sait comment, entre ses mains et démantibula le mobilier de sa cellule.

Au bruit, le gardien chef arrive, ouvre la porte pour tenter d'apaiser Soletti. Celui-ci jette son béret à terre et prévient le chef que s'il dépasse la coiffure, il aura la tête fendue. Le gardien étend le bras... le révolté lui abîme la main d'un coup de barre. Bref, les auxiliaires viennent au secours du surveillant et on maîtrise Soletti.

On l'interroge et il larmoie sa défense. Il est victime de préventions, il travaille comme deux chevaux et on le punit injustement. On l'affame, on veut sa mort. S'il lui est arrivé de blesser le gardien chef, la préméditation n'existe pas. Il a touché le plaignant inopinément, sans le faire exprès, au cours des pourparlers, en risquant un geste d'énergique protestation, oubliant qu'il tenait une barre dans son

poing. Lui homicide! jamais! il prend le ciel à témoin de la pureté de ses intentions.

M. le Procureur de la République déshabille le cafard et requiert contre lui la sévérité du tribunal qui applique au Soletti deux ans de prison.

## BULLETIN FINANCIER

26 mars 1895.

Le marché n'est pas encore revenu au calme et nous avons eu aujourd'hui une séance passablement agitée. Le début a été relativement ferme, puis de nouvelles offres sont survenues et on a faibli de nouveau pour reprendre un peu en clôture. A cette époque du mois la lutte est vive.

Le 3 0/0 finit à 102.85 après 102.75. Les actions de nos sociétés de crédit sont assez calmes. Le Crédit Foncier est bien tenu à 906.25. Le Crédit Lyonnais cote 815. La Société Générale est à 498.75.

Nos grands chemins sont calmes sans beaucoup d'animation.

Le Suez reprend à 3,380. L'action Gaz cote 1,132.50. On proposera de distribuer un dividende de 50 fr. ce qui avec l'acompte de 12.50 donne 62.50 pour l'année.

L'Italien est mieux tenu à 89.27 1/2. L'Extérieure est à 78 1/16. Pas de changement sur les fonds ottomans.

Les autres fonds internationaux sur lesquels il y a moins de spéculation sont calmes.

En Banque, le bon foncier de la Gulf-Lands est à 32.25.

Marché animé sur les actions des grandes Fabriques de papier de Paris qui cotent 102.25. DE LAVIGERIE, 22, place Vendôme, Paris

## Chronique agricole

### Le Concours général agricole Les animaux reproducteurs

(Suite et fin)

Les bœufs nivernais, qui obtiennent le prix d'honneur des bandes de bœufs gras, sont âgés de 4 ans et 8 mois; ils ne gagnent, pour ces huit mois d'excédent sur le bœuf Durham-Charolais, que de 32 à 92 kilos; ils sont donc moins précoces.

Quant aux bœufs limousins, ils n'apparaissent qu'au second plan dans les catégories où ils luttent avec les croisements Durham.

C'est là un résultat tout à fait significatif. Depuis que l'on nous a confié le gouvernement du royaume agricole du Journal de Maine-et-Loire, il nous est souvent arrivé d'encourager les cultivateurs dans la voie du Durham.

Parfois même on nous a reproché d'exagérer la note; on avait peut-être raison.

Mais c'est que, parfois, il est nécessaire de frapper fort sur le timbre pour le faire entendre.

Bien jeune, nous avons été mis à même de comparer la différence qu'il y avait entre la précocité d'un bœuf de Vendée et celle d'un durham-manceau du pays de Segré; et nous avons dès lors compris que c'était le métayer de la rive gauche de la Loire qui avait raison contre le fermier de la rive droite.

Et quand plus tard, les relations amicales nous ont rapproché de cet homme sage, prudents, agace et modeste, qui s'appelle Lemaureau, et que des parlotes sur les effets du Durham dans l'amélioration du bétail de l'An-

jou se sont échangées entre nous, le grand prêtre du Durham, n'a pas été long à s'apercevoir qu'il prêchait un converti.

Eh oui! c'est du côté du Durham et de ces croisements que le cultivateur doit fixer son attention s'il veut à la fin de l'année entendre sonner et trébucher les louis d'or dans sa tire-lire.

C'est comme machine accélératrice de la fabrication de la viande que le métayer doit employer le Durham. C'est l'instrument nouveau qui construit en 40 mois 1,000 kilos de viande, quand le vieil outil, c'est-à-dire nos races livrées à elles-mêmes, mettait six ans à bâtir le même poids vif.

Est-ce à dire que si l'on a maintenant le mâle qui donne la précocité à ses descendants il faille ne pas se préoccuper de la femelle?

Loin de nous cette idée, car pour la même raison, que les éducateurs de chevaux, reconnaissent de donner à un bon étalon que des jumens dignes de lui, il est nécessaire de ne présenter que des génisses ou des vaches excellentes au taureau.

Ce n'est qu'à la condition de faire la sélection de l'élément femelle dans la race de notre pays, que nos cultivateurs conserveront les positions qu'ils ont conquises sur les marchés, et qu'ils gagneront la taille et la précocité, que réclament tout à la fois, les fermiers de la Vendée, et les metteurs au point de la viande en Normandie.

D'ailleurs, ceux qui comme nous, parcourent souvent les anciennes routes stratégiques, qui sont aujourd'hui soulées les unes aux autres par les ponts qu'on a construits sur la Loire, ne sont pas sans rencontrer les nombreuses bandes de « jeunesses » qui émigrent de la rive droite à la rive gauche de la Loire, c'est-à-dire qui viennent de l'arrondissement de Segré pour se rendre dans le Choletais, ne sont autres que des croisements de Durham, qui ont pris peu à peu, au fur et à mesure que le bœuf précoce devenait le favori du marché, la place de la race tardive de la Vendée.

Le fermier est, comme on dit, près de ses intérêts, et il apprend vite à aller du côté d'où vient l'argent.

Tout récemment, comme on a pu le lire dans le Journal de Maine-et-Loire, M. Grollier rendait hommage à M. le comte de Falloux d'avoir conservé dans son héritage les animaux pur sang Durham qu'il y avait trouvés et qui ont été la base de l'étable du Bourg-d'Iré, recueillie et gardée par M. le comte de Blois.

C'est justice de reconnaître que M. le comte de Falloux a su préjuger que c'était du sang de Durham que viendrait un jour la plus-value du fond cultural du département de Maine-et-Loire.

Mais il faut dire aussi que l'amélioration ou plutôt la transmutation de la race bovine locale a eu une action réflexe sur la culture de la ferme.

A une race modifiée dans sa structure et ses aptitudes, le cultivateur a compris qu'il fallait aussi des cultures améliorées, et il a, pour que la crèche de l'étable soit toujours garnie, étendu le rayon de la production fourragère.

C'est ainsi qu'un progrès en amène un autre, et nous ne devons pas oublier le nom de leurs auteurs.

A. BOUCHARD.

« GRAISSE » Nous recommandons à nos lecteurs cette nouvelle GRAISSE pour VOITURES CHARIOTS ET ENGRENAGES C'est la Meilleure, la plus Economique. Le demander chez Quincailliers, Epiciers, Bourreliers, etc. L. LEBRASSEUR, SEUL FABRICANT, Saint-Denis (Seine).

PURIFIER L'AIR en brûlant du PAPIER D'ARMÉNIE Le meilleur Désinfectant connu.



Dans l'intérêt des malades et surtout de ceux qui les entourent, les médecins recommandent de purifier l'air en brûlant du PAPIER D'ARMÉNIE. DÉTAIL: PHARMACIES, PARFUMERIES, PAPETERIES, BAZARS Gros: A. PONSOT, 8, Rue d'Enghien, Paris. Ech<sup>es</sup> gratis.

Dépôt: Imprimerie P. GODET, place du Marché-Noir.

Maison de vente: BUREAU DE TABAC, au coin de la rue du Marché-Noir et de la rue Dacier, Saumur.

Le Gérant, L. DELAUNAY

Par arrêté préfectoral à dater de ce jour, il est absolument interdit de tousser...

AVIS — pour éviter toute contravention se procurer immédiatement des pastilles du Dr Cabanes, qui guérissent Rhumes, toux, Bronchites, Catarrhes, Enrouement, Grippe, etc. Les Pastilles du Dr Cabanes se trouvent dans toutes les bonnes pharmacies.

Les Pastilles du Dr Cabanes se vendent au prix de 1 fr. 25 la boîte. Envoi franco contre timbres. Dépôt: Pharm<sup>ie</sup> DERBECCO, 24, Rue de Charonne, PARIS

par notre bon vouloir, notre complaisance, notre générosité, et que M<sup>me</sup> Boyer et tous autres futurs propriétaires ou locataires de l'usine ont et auront le droit absolu de supprimer le canal, s'ils le jugent utile. Voci le timbre, j'écrirai sous votre dictée, si vous daignez fixer la teneur de la rédaction.

M. de Monteux souscrivit à l'ouverture et dicta les articles de la convention que signèrent en double le comte, la meunière appelée pour cette formalité, l'aubergiste, M. Morel et Grand-Claude qui griffonna son nom en majuscules hautes d'un centimètre et demi.

Les signatures apposées, le châtelain choisit l'un des doubles, l'enfonça dans la poche de son vestonnet déguerpit raide comme un suisse de paroisse. Mâté et vexé, il décocha sur le perron cette flèche de Parthe:

— Ma foi! chère madame, je vous félicite sincèrement. En choisissant M. Baptiste pour mandataire, vous avez mis la main au bon endroit. « Un... mari n'eût pas mieux pris vos intérêts ».

Sur cette méchanceté rancunière, le hobe-reau détaie hâtivement. Baptiste allongeant le pied vers les reins du gentilâtre, M. Morel annihila le geste agressif. Périne, touchée par

l'allusion venimeuse du comte, s'en fut au verger. M. Morel demeura un instant appuyé à la rampe du perron et guigna rêveur M. de Monteux réintégrant expéditivement son castel.

— « Un mari ne prendrait pas mieux les intérêts de la patronne! » ruminait le morvandiau. Merci, monsieur le comte, je saisis la balle au bond. Vous m'enseignez le vrai moyen de couper l'aile aux médisances et de régulariser honnêtement et logiquement la situation.

De son pied le plus alerte, M. Morel se rend au domicile du maire qu'il interpelle à brûle-pourpoint.

— En votre âme et conscience, ne pensez-vous pas avec moi, compère, qu'il y a lieu de sangler incessamment votre écharpe?

— A quel propos?  
— Pour marier les deux enfants.  
— Quels enfants?  
— Mon garçon et sa patronne.  
— Vous plaisantez?  
— Nullement, je parle sérieusement. Vous allez, tout de suite, s'il vous plaît, demander à M<sup>me</sup> Boyer s'il lui convient de s'appeler, dans le plus bref délai, M<sup>me</sup> Baptiste Morel. Je ne puis faire moi-même la démarche, étant partie

intéressée, et je vous mets en réquisition.

— Moi! vous n'y pensez pas.

— Au contraire. Je ne vois pas d'autre personne que vous en position d'exécuter cette démarche, personne n'ayant plus d'assiette et d'autorité.

— Moi! marier votre fils à la femme que je courtise — inutilement je le confesse — depuis tantôt cinq ans, vienne la prochaine Chandeleur!

— Hé bien, vous vous épargnez désormais les rebuffades et vous ajouterez à votre actif une bonne et juste action.

— Jamais de la vie! J'aime la meunière, moi!

— Oui, « la meunière et le moulin ». Je connais cela. On raffolait de cette chanson dans mon jeune temps. Et vous dites que vous aimez M<sup>me</sup> Boyer?

— Certainement.  
— Vous oubliez, mon cher Leroux, que vous avez cinquante-trois ans, vingt années de plus que M<sup>me</sup> Périne.

— Vous oubliez, de votre côté, que le garçon compte six ans de moins.

— La différence est en notre faveur.

— Possible. Mais on prétend généralement

— consultez la voix publique — que les jeunes gens pauvres qui épousent des femmes plus âgées qu'eux obéissent au seul intérêt, ne visent que la dot. Tandis que, en ce qui me concerne, mon bien bien vaut celui de M<sup>me</sup> Boyer.

— Pardieu, monsieur le maire. A quel chiffre évaluez-vous la fortune de M<sup>me</sup> Boyer, franchement, sans exagération ni dépréciation?

— Une centaine de mille francs, usine, argent et biens ruraux compris.

— Et vous? Oh! ne tremblez pas. Je n'abuserais mie de votre sincérité, car je vous rendrai confiance pour confiance; quel serait votre apport?

— Le même que celui de la meunière.

(A suivre.)

### Fraudeur pris sur le fait

— Ce que vous donnez, est-ce le Congo véritable? — Oui, puisque le nom de Victor Vaissier s'y trouve. — Vous me trompez, marchand? Reprenez ce produit, et passez-moi une boîte scellée d'une bande intacte où figure le titre: SAVON DES PRINCES DU CONGO: c'est la grande marque de la maison Vaissier, et c'est le plus parfumé des savons de toilette.



Etude de M<sup>e</sup> ANDRÉ DURANCEAU, avoué-licencié à Saumur, 3, rue Cendrillère, successeur de M<sup>e</sup> POPIN et BEAUREPAIRE.

## VENTE

Aux enchères publiques Sur saisie immobilière

Au plus offrant et dernier enchérisseur EN 3 LOTS, DE

## DEUX MAISONS

UN CORPS DE BATIMENTS

Jardin et diverses parcelles de Terre, Vigne et Pré

Le tout situé communes de Tigné et de la Fosse-Tigné (Maine-et-Loire).

L'ADJUDICATION aura lieu le Samedi 27 avril 1895, à midi, au Palais de Justice à Saumur, à l'audience des saisies immobilières du Tribunal.

On fait savoir à tous ceux qu'il appartiendra :

Qu'en vertu de la grosse en forme exécutoire d'un acte reçu par M<sup>e</sup> Taugourdeau, notaire à Montreuil-Bellay, les six, dix-huit et trente-et-un décembre mil huit cent quatre-vingt-sept, enregistré, contenant obligation solidaire par les époux Poitou-Rousseau au profit de M. Boussy-Bahu, ci-après nommés, de la somme principale de six mille francs stipulée exigible le premier décembre mil huit cent quatre-vingt-quatorze ;

Et par suite de la saisie pratiquée sur les époux Poitou-Rousseau, suivant procès-verbal de M<sup>e</sup> Papin, huissier à Montreuil-Bellay, les vingt-huit, vingt-neuf et trente-et-un décembre mil huit cent quatre-vingt-quatorze, enregistré ;

A la requête de :

1. Madame Louise Ballu, veuve de M. René Boussy, propriétaire, demeurant à Mécen (Maine-et-Loire) ;

Agissant tant en son nom personnel que comme ayant été commune en biens avec son défunt mari ;

2. Madame Célestine Boussy, épouse de M. Eugène Volland, propriétaire, avec lequel elle demeure à Brécé (Maine-et-Loire), et de ce dernier pour l'assister et autoriser, ladite dame Volland agissant comme seule et unique héritière de M. Boussy, son père, décédé ;

En présence ou aux dûment appelés de :

1. M. Ernest-Auguste Poitou, propriétaire, tant en son nom personnel que pour la validité de la procédure à l'égard de sa femme, demeurant ci-devant à Amigné, commune de Tigné, actuellement à Angers ;

2. Madame Léonie Rousseau, épouse de M. Poitou, sus-nommé, avec lequel elle demeure à Angers ;

Saisis ;

Il sera procédé, aux jour, lieu et heure sus-indiqués, à la vente aux enchères publiques des biens ci-après désignés.

### PROCÉDURE

Suivant exploit de M<sup>e</sup> Papin, huissier à Montreuil-Bellay, en date du vingt-cinq septembre mil huit cent quatre-vingt-quatorze, enregistré, Madame veuve Boussy et les époux Volland ont fait faire commandement aux époux Poitou d'avoir à payer la somme de six cent quinze francs pour deux années d'intérêts du montant de l'obligation sus-énoncée, plus intérêts courants et frais, avec déclaration spéciale qu'à défaut de paiement des intérêts dans les quinze jours dudit commandement, les requérants useraient de la clause troisième de l'acte sus-énoncé et exigeraient le capital.

Faute d'avoir satisfait à ce commandement, les requérants ont, suivant exploit du même huissier en date du dix-huit octobre

mil huit cent quatre-vingt-quatorze, fait faire commandement auxdits époux Poitou d'avoir à payer le capital de l'obligation sus-énoncée, plus intérêts et frais ;

Avec déclaration que faute de paiement dans le délai de trente jours, il serait procédé à la saisie réelle de leurs immeubles.

Suivant procès-verbal dressé par M<sup>e</sup> Papin, huissier, les vingt-huit, vingt-neuf et trente-et-un décembre mil huit cent quatre-vingt-quatorze, enregistré et visé, il a été procédé à la saisie des immeubles appartenant aux époux Poitou et ci-après désignés.

Le procès-verbal de saisie immobilière a été dénoncé aux époux Poitou, suivant exploit dudit M<sup>e</sup> Papin, en date du dix janvier mil huit cent quatre-vingt-quinze, enregistré et visé.

Le procès-verbal de saisie immobilière et l'exploit de dénonciation sus-énoncés ont été transcrits au bureau des hypothèques de Saumur, le vingt-un janvier mil huit cent quatre-vingt-quinze, volume 52, numéros 20 et 21.

La lecture et la publication du cahier des charges dressé par M<sup>e</sup> Duranceau, avoué, contenant les clauses et conditions de la vente, ont eu lieu le samedi seize mars mil huit cent quatre-vingt-quinze.

### DÉSIGNATION

Commune de Tigné (Maine-et-Loire)

#### PREMIER LOT

1. Un morceau de terre, aux Mazeriers, contenant quatorze ares vingt centiares, joignant au levant M. Taugourdeau et au nord un chemin ;

2. Un morceau de terre, sis aux Grands-Champs, contenant environ cinq hectares soixante-treize ares, joignant au levant un chemin, au nord une clarière et au couchant la famille Brunet et autres ;

3. Un morceau de vigne, aux Valiennes, contenant environ neuf heures quinze centiares, joignant au midi la route, d'autre côté M. Gilbert ;

4. Un morceau de terre, sis à la Pièce-du-Carrefour, contenant environ soixante-neuf ares vingt-cinq centiares, joignant au midi un chemin, au levant Gaudon, au nord Turley.

Mise à prix ..... 2.000 fr.

#### DEUXIEME LOT

1. Un morceau de terre, sis au Clos-Ferrand, contenant quatre ares soixante centiares, joignant au levant Gaudicheau René, au nord Ceshron, au couchant veuve Gaschet ;

2. Un morceau de terre, sis audit lieu, contenant cinq ares quatre-vingt-dix centiares, joignant au midi le chemin et au levant Gilbert ;

3. Un morceau de terre, audit lieu, contenant six ares soixante-dix centiares, joignant au couchant Jean Baranger, au levant Baranger et Girard ;

4. Un morceau de terre, sis aux Mazeriers, contenant environ six ares soixante centiares, joignant au midi un chemin, au couchant Sauvêtre et Girard ;

5. Un morceau de pré, sis au Gros-Sault, contenant environ dix-huit ares, joignant au couchant la route, au midi Jean Baranger, au levant le même et au nord René Gaudicheau ;

6. Un morceau de terre, sis à la Perrière-des-Bonnetières, contenant environ soixante-dix ares cinquante centiares, joignant d'un côté Girard, d'autre côté un chemin ;

7. Un morceau de terre friche, sis au même lieu, contenant environ sept ares dix centiares, joignant d'un côté Léger, au midi et au nord Mévrière ;

8. Un morceau de vigne, au Noyer-Jeanette, contenant environ vingt ares cinquante centiares, joignant au couchant Boulestreau, au levant M. Véger ;

9. Un morceau de terre, sis à la Pièce, contenant environ quarante-huit ares cinquante centiares, joignant au nord M. Lorilleux, au levant le chemin ;

10. Un morceau de terre, sis au Grand-Jardin, contenant environ quatorze ares soixante-dix centiares, joignant au nord un chemin, au midi le Ruissau ;

11. Un morceau de terre, sis au Grotail, contenant environ dix ares dix centiares,

joignant d'un bout le pré de madame Hallot, d'autre bout au couchant un sentier ;

12. Un morceau de terre, sis au Beauvais, contenant environ un hectare soixante-huit ares soixante-cinq centiares, joignant au levant la route de Cernisson, au nord et au couchant une clarière ;

13. Un morceau de terre, sis au Clos-des-Jouins, contenant environ vingt ares, joignant d'un bout un chemin, d'autre bout M. Gilbert, au couchant madame Hallot ;

14. Un morceau de terre, sis au même lieu, contenant environ trois ares quatre-vingt-dix centiares, joignant vers couchant les prés Guy, au midi M. Mévrière ;

15. Un morceau de terre, sis au Clos des Chesnates ou Chesnate des Grandes-Vignes, contenant environ huit ares cinquante centiares, joignant au nord Chauveau, d'autre côté Aubin ;

16. Un morceau de terre, sis à Rodite ou Grandes-Vignes, contenant environ neuf ares soixante centiares, joignant au nord Chauveau, d'autre côté Aubin ;

17. Un morceau de pré, sis au Pont du Pontreau ou la Noue, contenant environ vingt-deux ares vingt-cinq centiares, joignant d'un côté au midi Gilbert, au midi un ruissau, au nord Tourret ;

18. Un morceau de terre, sis au Clos de Launay, contenant environ quinze ares quatre-vingt centiares, joignant au midi une clarière, au levant Ceshron ;

19. Un morceau de terre, sis sur Launay-des-Barotières, contenant environ dix-huit ares cinquante centiares, joignant au levant la route, au couchant la famille Poitou ;

20. Un morceau de pré, nommé le Pré-de-la-Maison, contenant environ quatre-vingt-cinq ares cinquante centiares, joignant au couchant le chemin, au levant le ruissau ;

21. Un morceau de terre, sis au Grand-Jardin, contenant vingt-huit ares cinquante centiares environ, joignant au couchant et au nord un chemin et au levant le ruissau ;

22. Un morceau de pré, nommé le Pré-de-la-Maison, contenant environ un ares quatre-vingt-dix centiares, joignant au levant le ruissau, au couchant un chemin ;

23. Un morceau de terre, sis aux Petits-Chénias, contenant environ dix ares soixante-cinq centiares, joignant au levant Gaudicheau, au nord un chemin, au couchant divers ;

24. Une maison, sise à Amigné, comprenant au rez-de-chaussée deux chambres, décharge de cuisine, trois chambres hautes, grenier au-dessus, petits toits en face, grange, cellier et pressoir, joignant d'un côté M. Jean Sauvêtre, d'autre côté la cour, portée au plan cadastral sous le numéro 436, section C, jardin derrière cette maison contenant environ huit ares ;

25. Un corps de bâtiments, sis au même lieu, comprenant trois écuries avec fens dessus, joignant au levant un chemin, d'autre côté M. Sauvêtre ;

26. Une maison, sise au même lieu, comprenant une chambre à cheminée, autre chambre à côté, écuries et greniers au-dessus, cour devant, puits commun, le tout compris au plan cadastral sous le numéro 404, section C, joignant d'un côté René Gaudicheau, d'autre côté un chemin ;

27. Une écurie, grenier dessus, située au même lieu, joignant d'un côté M. Sauvêtre et d'autre côté M. Gilbert

Mise à prix, quatre mille francs, ci. 4,000

Commune de la Fosse-de-Tigné (Maine-et-Loire)

#### TROISIEME LOT

1. Un morceau de terre, sis à la Garenne, contenant un hectare vingt-et-un ares vingt-cinq centiares, joignant au nord Gilbert, au couchant un ruissau, au levant Poitou.

2. Un morceau de terre, sis au même lieu, contenant environ vingt-cinq ares, joignant d'un côté Bancheveau, d'autre côté M. Poitou, et au midi un chemin ;

3. Un autre morceau de terre, en jardin, au même lieu, contenant environ dix-neuf ares, joignant d'un côté Pascal Poitou, au couchant un ruissau.

Mise à prix, cinq cents francs, ci. 500

Total des mises à prix : six mille cinq cents francs, ci. 6,500

Nota. Il est ici déclaré, conformément à l'article 696 du Code de procédure civile modifié par la loi du 21 mai 1858, que tous ceux du chef desquels il pourrait être pris des inscriptions pour raison d'hypothèques légales devront requérir cette inscription avant la transcription du jugement d'adjudication, sinon les immeubles dont s'agit rentreront, francs et quittes de toutes charges de cette nature, aux mains des adjudicataires.

S'adresser, pour renseignements :

1<sup>o</sup> A M<sup>e</sup> ANDRÉ DURANCEAU, avoué à Saumur, poursuivant la vente, et rédacteur du cahier des charges ;

2<sup>o</sup> au greffe du Tribunal civil de Saumur, où est déposé ledit cahier.

Pressé par l'avoué poursuivant soussigné. Saumur, le vingt-cinq mars mil huit cent quatre-vingt-quinze.

ANDRÉ DURANCEAU.

Enregistré à Saumur, le mars mil huit cent quatre-vingt-quinze, folio case . Régu un franc quatre-vingt-huit centimes, décimes compris. Signé : DAUPHIN.

Etude de M<sup>e</sup> MÉMIN, commissaire-priseur à Saumur.

## VENTE

Aux enchères publiques A SAUMUR

10, rue de la Petite-Bilange

Par suite de la liquidation amiable de la maison SOYER FRÈRES

1<sup>o</sup> Le jeudi 28 mars 1895, à une heure

Lits fer et lits noyer avec leur literie, Commodes, Armoires à linge, Buffets à deux corps, Tables, Chaises, Fauteuils, Pendules, Glaces.

Cuisinière fonte. Batterie de cuisine, Vaisselle. Verrerie.

Linge. Coffre-fort. Balance. Appareil photographique (9+12). Presse à copier.

2<sup>o</sup> Le vendredi 29, même heure

Matériel, Alambic, Tonnes, Fûts, Bouteilles et demi-Bouteilles, Bonnes, Baquets, etc.

Cariote sur ressorts. Harnais. Et quantité d'autres bons objets.

Au comptant, 10 0/0 en sus.

Entreprise de Serrurerie Charpentes en fer

ED. PRUDHOMMEAU

Rue St-Jean, Saumur

Fournitures d'appareils électriques

TÉLÉPHONE, Sonneries, etc. D'après devis ou à forfait.

## A VENDRE

Vieux Journaux et Rognures

S'adresser au bureau du journal.

## A VENDRE

Dans des conditions avantageuses pour l'acheteur (6.000 fr.)

## Petite Propriété

De Rapport et d'Agrement

Située à deux kilom. de Saumur, au Val-Langlais, commune de Bagneux.

Placée dans un site charmant, presqu'entourée de murs, sa contenance est d'environ 72 ares (13 boisselées), dont le quart en vigne.

Elle possède en outre une maison placée au milieu, avec chambre et pressoir à vis au rez-de-chaussée, chambre au premier, grenier sur le tout, cour et jardin.

S'adresser à M. NORMANDINE, route Nationale, à Bagneux.

## Bouchard-Bayle

Architecte Mètreur Expert

47, Rue Dacier, Saumur

Géométrie, Expertise, etc.

## VIN du Dr YVON

Tonique et Reconstituant

A la Coca du Pérou, à la Kola d'Afrique, au Biphosphate de chaux, prépare un vin d'Espagne.

Prix de la bouteille : 3 fr.

PHARMACIE NORMANDINE

G. DESCHAMPS

Rue Saint-Jean, SAUMUR.

## Demandes d'Emplois

APPRENTI ÉPICIER de 15 à 17 ans est demandé par l'Épicerie Parisienne de Saumur.

JEUNE GARÇON, 14 ans, demande place dans un magasin ou petit valet de chambre.

S'adresser au bureau du journal.

ANCIEN PRINCIPAL CLERC DE NOTAIRE, connaissant la procédure, bon comptable, actuellement caissier, expérimenté aux affaires (bonnes références), demande place de Comptable dans bonne étude, banque ou maison de commerce ; resterait longtemps.

S'adresser au bureau du journal.

UN MENAGE demande un emploi.

UN MÉNAGE demande place de Concocteur. Tr. bonnes références

Saumur, imprimerie P. GODET.

# A LA GLANEUSE

MAISON E. SABATIER

LUNDI 1<sup>er</sup> AVRIL et jours suivants

# EXPOSITION GENERALE

ET GRANDE MISE EN VENTE DE TOUTES LES

## NOUVEAUTÉS DE LA SAISON

Affaires considérables vendues très bon marché

NOMBREUSES OCCASIONS AU COMPTOIR DES TISSUS POUR ROBES, COSTUMES, BLOUSES ET CORSAGES

Pour inaugurer la NOUVELLE SAISON, les Magasins de LA GLANEUSE offriront à leurs Clientes, les Lundi 1<sup>er</sup> et Samedi 6 Avril, de magnifiques Bouquets de VIOLETTES DE NICE.

Vu par nous, Maire de Saumur, pour légalisation de la signature du Gérant,

Hôtel-de-Ville de Saumur

1895

LE MAIRE,

Certifié par l'imprimeur soussigné.